



Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Villette Mardi 2 juillet 2019 – Ecole 16 rue Tandou



Réunion animée par Jérôme AMORY, délégué du Maire pour le Conseil de quartier.

Ordre du jour :

- Présentation du dispositif « Paris en compagnie »
 - Présentation de l'édition 2019 de Paris Plage sur le Bassin de la Villette
 - Actualités des problématiques du Bassin de la Villette
 - Installation des capteurs sonores et de la Charte des usages du Bassin de la Villette
 - Présentation de la maraude de médiation drogue / riverains
 - Questions diverses
-

Présentation du dispositif « Paris en compagnie »

A Paris, 174 000 personnes de plus de 60 ans vivent seules à leur domicile. Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, la Ville de Paris a lancé début 2019 un service gratuit d'accompagnement des seniors de plus de 65 ans : Paris en Compagnie.

Ce dispositif innovant, financé par la Ville, est animé par trois acteurs de la solidarité : Autonomie Paris Saint-Jacques, les Petits Frères des Pauvres et Lulu dans ma rue.

Ce service fait appel à des citoyen.ne.s bénévoles majeures pour accompagner des aîné.e-s dans des déplacements liés à leur vie quotidienne (promenades, sorties culturelles, rendez-vous chez le médecin, etc.), pour une durée allant jusqu'à 4h.

L'objectif : créer du lien social à l'échelle locale et encourager les aîné.e-s à participer à la vie de leur quartier.

Contact : 01 85 74 75 76. Toutes les informations sur le site www.parisencompagnie.org

Pour des services du type ménage à domicile, petits travaux : [Lulu dans ma rue](#) / 01 73 74 89 52

Présentation de l'édition 2019 de Paris Plage sur le Bassin de la Villette

Avec Gérald AYALA, régisseur de Paris Plages- Bassin de la villette

Objectif de Paris Plages : offrir un lieu de loisir et de détente aux habitants qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Du 6 juillet au 1^{er} septembre.

Ouvert de 10h à 22h, jusqu'à minuit le vendredi et le samedi.

Plusieurs activités gratuites sont proposées :

- Bassin de baignade surveillée côté quai de Loire de 11h à 21h
- Animations nautiques et terrestres (tirolienne, babyfoot, pétanque)
- Animation ludique et culturelle accrue, pour petits et grands
- Espaces culturels animés tous les après-midi jusqu'à 20h
- La ludomobile et la Bibliothèque Hors Les Murs (en lien avec la Mission Famille de la Ville)
- Stand Paris Santé Nutrition
- Initiation aux gestes de premiers secours
- Stand Mairie du 19^e

Démontage du lundi 2 septembre au matin au vendredi 6 septembre 12h, entre 8h-9h et 18h.

Numéro de permanence de la régie : 07 86 07 14 07

Capteurs sonores sur le Bassin de la Villette

Intervenant : Thierry Charlois de la Ville de Paris, qui accompagne BruitParif.

La Ville a mis en place un dispositif pilote de visualisation des nuisances sonores sur le Bassin de la Villette, entre la place de la Bataille de Stalingrad et le canal Saint-Denis.

Ce secteur est placé dans le périmètre d'action de 7 capteurs « méduses » mis au point par BRUITPARIF et déployés en collaboration avec la Ville de Paris et la mairie du 19^e en juillet 2019. Le but est de disposer d'un outil d'aide à la gestion des nuisances sonores en visualisant les bruits et leur provenance.

Le capteur « méduse », qui a un rayon de 30-40m, mesure en continu exclusivement les niveaux sonores (sans aucune captation de contenu audio ou de conversation) et identifie la zone de la provenance du bruit. Ces données sont publiées en simultané sur le site monquartier.bruitparif.fr.

Des photographies sont prises périodiquement, et sont transmises automatiquement sur les serveurs sécurisés de BRUITPARIF, où elles sont floutées instantanément. Ces photos floutées ne sont conservées que pour une durée maximale de 6 semaines.

Pour toute question, en particulier relative à l'exercice de vos droits, et sous réserve de nous communiquer des informations suffisamment précises, vous pouvez vous adresser à BRUITPARIF.

Ces capteurs n'entraînent pas directement de mesures judiciaires (ce qui est le rôle de la police), il s'agit d'un dispositif supplémentaire ayant pour objectif d'objectiver les niveaux sonores et de faire de la sensibilisation sur les nuisances sonores. Par exemple, des riverains ont porté plainte contre le Zenith car les infrabasses de la salle de concert seraient trop fortes, la méduse va permettre d'objectiver la nuisance subie.

Charte sur les usages autour du Bassin de la Villette

Avec cette charte, la Mairie du 19^e propose d'élaborer collectivement des « règles » pour une meilleure cohabitation de tous (riverains, commerçants, clients) sur le bassin. Cette initiative n'a pas pour objectif de sanctionner les bars/restaurants, elle ne permettra pas de verbalisation (la Ville juridiquement ne peut pas verbaliser, cela relève de la police), mais il s'agit de créer un outil d'objectivation et de sensibilisation, pour le bénéfice des établissements et des riverains.

Indépendamment de la charte, le cadre réglementaire précise déjà que l'exploitant doit s'assurer de la gestion de sa clientèle et il ne peut y avoir de dépassement du droit de terrasse au risque d'une verbalisation de l'établissement. (Attention néanmoins à ne pas confondre clientèle des bars-restaurants et pique-niqueurs du Bassin durant la période estivale.)

Il s'agit en aucun cas de forcer la main des commerçants, mais de faire les choses ensemble en concertation. Inspirée d'autres chartes co-élaborées par habitants et commerçants dans d'autres quartiers, elle se veut un objet positif qui amène tous à être force de propositions (par exemple, monter une association des commerçants de la Villette : un collectif a été créé).

La charte sera accessible publiquement et chaque signataire devra s'engager à afficher celle-ci ou un document informant de son adhésion. Un pictogramme d'identification pourrait être affiché par les signataires sur la devanture de leur établissement.

Maraude de médiation drogue/riverains

Mise en place dans le cadre du Plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris, adopté en mai dernier, cette maraude se compose d'agents de l'Unité d'Assistance aux Sans-abri (UASA). Elle poursuit essentiellement deux missions :

- Accompagner l'installation de nouvelles structures de prise en charge des usagers de drogue
- Médiation auprès des usagers de drogue et orientation vers les acteurs médico-sociaux spécialisés.

Elle a par ailleurs la faculté d'ajuster ses horaires d'intervention en fonction de la complexité d'une situation.

Pour les contacter : mediation-drogue-riverains@paris.fr

Questions/remarques

- *Les correspondants de nuit (médiateurs de Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris) sont-ils présents sur le secteur ?*

En effet, ils sont par groupes de 4, et tournent jusqu'à 23h l'hiver et minuit l'été.

- *Est-ce que la Ville ne pourrait pas faire payer un droit d'entrée à Paris Plages ?*

Ce n'est pas la volonté de la Ville, car l'objectif de Paris Plages est d'offrir des vacances aux habitants, notamment les enfants, qui n'ont pas forcément les moyens de partir en vacances.

- *La palissade n'est pas belle visuellement, et dégage une mauvaise odeur due aux épanchements d'urine.*

Le rôle de la palissade est important car elle permet de canaliser les enfants et garantir leur sécurité. Concernant les épanchements d'urine, l'offre d'urinoirs disponibles est doublée lors de Paris Plages.

- *Est-il possible de prévoir plus de passages des agents de la propreté ?*

Nous avons multiplié par 3 la fréquence d'intervention du personnel propreté de la Ville, même si visiblement ça reste insuffisant, nous essayons de développer cet effort. Nous distribuons des sacs poubelles en kraft aux usagers du bassin, et des agents verbalisent régulièrement.

- *On ne peut plus s'asseoir sur les bancs si on ne rentre pas dans l'enceinte de Paris Plages ?*

Toutes les assises, situées au bord du quai, sont dans l'enceinte du dispositif. Il y a 2 accès traversant quai de Loire et 3 accès quai de Seine, selon les consignes de la Préfecture de Police.

- *Possibilité de pouvoir cheminer sur les quais le matin avant l'ouverture de Paris Plages ?*

Nous allons regarder pour l'année prochaine, mais nous avons des préconisations de la Préfecture de Police à respecter, qui jusqu'à maintenant nous en empêchent.

- *Connait-on les statistiques sur l'origine des usagers de Paris Plages ? (quel pourcentage vient du 19^e, des autres arrondissements, hors Paris...)*

Nous l'avons fait il y a quelques années via un sondage, la majorité venait du 19^e, il est envisageable d'en refaire un l'an prochain.

- *Nuisances sonores au niveau de la ginguette, dont la musique est diffusée trop tard.*

Suite à vos retours de l'année dernière, cette année la ginguette s'arrêtera à 20h et pas 21h, et il n'y aura pas de cours de zumba.

- *Pendant Paris Plages les cyclistes pourraient privilégier les pistes cyclables des avenues Jaurès et Flandre*

- *L'emprise de Paris Plages a-t-elle évolué ?*

Le périmètre n'a pas bougé depuis 6 ans (le temps d'accueil si). Le bassin de baignade surveillée est un équipement supplémentaire qui ne dépend pas de Paris Plages mais de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

- *Avec Paris Plages, les « pique-niqueurs » se sont déplacés jusqu'à la partie entre le pont de Crimée et le parc de la Villette, créant des nuisances sonores sur le quai de la Marne.*

Ce n'est pas avéré que la fréquentation du bassin, qui a augmenté ces dernières années, soit liée à Paris Plages, étant donné qu'il y a du monde entre pont de Crimée et le parc dès qu'il fait beau. Nous ne pouvons pas fermer ces endroits, il s'agit de l'espace public (dépendant donc de la police). Nous avons demandé à la police de faire des rondes et avons obtenu un arrêté préfectoral sur la musique amplifiée sur le bassin. Si vous pensez qu'il y a tapage nocturne, il faut appeler la police.

- *Habitant depuis longtemps de ce quartier populaire, je remarque depuis des années que les usagers du bassin sont des habitants du quartier, qui n'ont sûrement pas les moyens de partir en vacances. Si on veut le calme il ne faut pas vivre à Paris...*

Il faut réussir à concilier au mieux toutes les attentes des habitants, et travailler à ce que le dispositif de Paris Plages s'insère au mieux sur ce territoire.

- *Communiquez-vous sur les animations de Paris Plages auprès des jeunes du quartier ?*

Oui, en lien avec les associations locales (Espace 19, Cafézoïde, Secours populaire...).

- *Est-il possible de déplacer Paris plages, sur le Parc de la Villette où il n'y a pas de riverains par exemple ?*

Nous avons déplacé la ginguette pour la mettre là où elle gênerait le moins les riverains, et sommes vigilants au volume sonore. Malheureusement il n'est pas possible de déplacer le dispositif sur le parc de la Villette car ce dernier n'appartient pas à la Ville de Paris, mais à l'État.

- *Des tables d'échecs et de ping pong ont été installées sur les quais, certains clients des bars s'y installent et font du bruit.*

Cette installation de mobilier a été proposée par des habitants et votée au Budget Participatif. Nous sensibilisons les propriétaires des bars sur l'usage dérivé qui en est fait par leurs clients.

- *Présence importante de bouteilles en verre sur les quais du bassin ; peut-on les interdire ?*

Le Maire du 19^e demande depuis plusieurs années un arrêté préfectoral limitant la vente d'alcool à emporter à 22h et la consommation sur le bassin à 0h. Une éventuelle interdiction des bouteilles en verre poserait la question des moyens humains nécessaire à son application.

Bureau des Conseils de quartier

01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85

conseilsdequartier19@paris.fr / www.mairie19.paris.fr

5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris

Facebook : [Conseils de quartier du 19^e](https://www.facebook.com/Conseils-de-quartier-du-19e) / Twitter : [monquartier19](https://twitter.com/monquartier19)

